

Bruxelles, le 9 novembre 2023  
(OR. en)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2023/0391 (NLE)**

---

---

**15254/23  
ADD 1**

**TRANS 494  
COWEB 139**

## **PROPOSITION**

Origine:	Pour la secrétaire générale de la Commission européenne, Madame Martine DEPREZ, directrice
Date de réception:	8 novembre 2023
Destinataire:	Madame Thérèse BLANCHET, secrétaire générale du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	COM(2023) 695 final ANNEX
Objet:	ANNEXE de la proposition de décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne l'adoption du budget de la Communauté des transports pour 2024

Les délégations trouveront ci-joint le document COM(2023) 695 final ANNEX.

---

p.j.: COM(2023) 695 final ANNEX



Bruxelles, le 8.11.2023  
COM(2023) 695 final

ANNEX

**ANNEXE**

**de la**

**proposition de décision du Conseil**

**relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du comité de direction régional de la Communauté des transports en ce qui concerne l'adoption du budget de la Communauté des transports pour 2024**

**ANNEXE**

PROJET DE

**DÉCISION N° ... /2023  
DU COMITÉ DE DIRECTION RÉGIONAL  
DE LA COMMUNAUTÉ DES TRANSPORTS**

**du...**

**relative à l'adoption du budget de la Communauté des transports  
pour l'année 2024**

LE COMITÉ DE DIRECTION RÉGIONAL DE LA COMMUNAUTÉ DES TRANSPORTS,  
vu le traité instituant la Communauté des transports<sup>1</sup>, et notamment son article 24,  
paragraphe 1, et son article 35,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

*Article unique*

Le budget de la Communauté des transports pour l'année 2024, joint à la présente décision,  
est adopté.

Fait à..., le... 2023

*Par le comité de direction régional*

*La présidente*

---

<sup>1</sup> JO L 278 du 27.10.2017, p. 3.

**BUDGET DE LA COMMUNAUTÉ DES TRANSPORTS POUR L'ANNÉE 2024**

Ligne budgétaire		Montant (en euros)
1.	Secrétariat permanent	
1.1.	Ressources humaines	1 442 670
1.2.	Frais de déplacement	138 836
1.3.	Frais de bureau, équipements et logiciels	48 020
1.4.	Autres coûts et services, y compris: <ul style="list-style-type: none"> <li>– Services externalisés et autres (audit, visibilité, formation du personnel, frais bancaires)</li> <li>– Renforcement des capacités</li> <li>– Frais de réunions et de conférences</li> <li>– Frais d'équipement informatique et de communication</li> <li>– Frais de recrutement</li> </ul>	799 857
1.5.	Études, assistance technique à l'appui de la mise en œuvre de l'acquis de l'UE et plans d'action	370 000
2.	Conseil ministériel	
2.1.	Frais de réunions et de conférences	15 000
3.	Comité de direction régional	
3.1.	Frais de réunions et de conférences	12 353

Ligne budgétaire		Montant (en euros)
4.	Comités techniques	
4.1.	Frais de réunions et de conférences	218 084
5.	Forum social	
5.1.	Frais de réunions et de conférences	9 808
6.	Comité budgétaire	
6.1.	Frais de réunions et de conférences	5 286
Sous-total (hors réserve budgétaire)		3 059 914
Réserve budgétaire (environ 2 %)		61 286
Total général		3 121 200
Contribution de l'UE (80 % des crédits nouveaux)		2 496 960
Contribution des parties de l'Europe du Sud-Est (20 % du total général: l'annexe V du TCT donne la répartition par pays).		624 240

Reports de 2023 (estimation)<sup>2</sup>

Études, assistance technique à l'appui de la mise en œuvre de l'acquis de l'UE et plans d'action <sup>3</sup>	510 000
---	---------

<sup>2</sup> Conformément aux règles financières applicables de la Communauté des transports. Les montants reportés ne font pas partie des montants budgétisés pour 2024.

<sup>3</sup> Le montant total sera déterminé après la conclusion des procédures de passation de marchés et des contrats de services signés au cours du 4<sup>e</sup> trimestre de 2023.